



Les fédérations des Finances CGT, Solidaires, FO et CFDT réaffirment leur volonté de voir le Tripode classé site amianté

Vendredi 28 février, Jean-Marc Ayrault a réservé aux médias la primeur des décisions qu'il comptait prendre sur le dossier du bâtiment Tripode-Beaulieu à Nantes.

Les fédérations des Finances CGT, Solidaires, FO et CFDT et l'intersyndicale du Tripode constatent le peu de cas que le Premier ministre fait du dialogue social, puisqu'elles n'ont toujours pas été destinataires, officiellement, du courrier transmis à Pierre Moscovici et Bernard Cazeneuve.

La veille, à l'occasion du 9e anniversaire de la destruction du Tripode, cent cinquante agents rassemblés, personnels contaminés par l'amiante et leurs collègues avaient réaffirmé leur demande de reconnaissance du Tripode en site amianté.

Les fédérations des Finances CGT, Solidaires, FO et CFDT soulignent que l'intersyndicale du Tripode avait également demandé une entrevue au Premier ministre ou à son Cabinet. Elle s'est heurtée à un refus, y compris de la part du responsable du dossier au cabinet de Jean-Marc Ayrault, qui refuse tout contact depuis juin 2012.

En substance, Jean-Marc Ayrault ne répond pas à la principale revendication des personnels, à savoir le classement du Tripode en site amianté. Rappelons qu'en 2012, l'intersyndicale et le député-maire Jean-Marc Ayrault réclamaient ensemble le classement du Tripode en site amianté.

Ce classement, s'il était prononcé :

- aurait un retentissement politique à la mesure de l'exposition exceptionnelle du Tripode et serait un point d'appui pour la reconnaissance des dégâts de l'amiante dans notre pays,

- permettrait pour les personnels ayant travaillé au Tripode et qui vivent sous la menace permanente de pathologies liées à l'amiante et d'une durée de vie écourtée d'obtenir un accès simplifié à des mesures spécifiques de réparation, notamment une cessation anticipée d'activité.

Néanmoins, le Premier ministre demande :

- la facilitation de la reconnaissance des maladies professionnelles et de « *l'imputabilité au service des maladies liées à l'amiante...* » déjà exprimée en décembre 2009 par les ministres Eric Woerth et Christine Lagarde.

Nous voulons connaître le plus rapidement les modalités de mise en œuvre du renouvellement de cet engagement. Nous souhaitons qu'il concerne toutes les maladies liées à l'amiante, y compris celle hors tableau comme le cancer des ovaires ou du larynx, reconnus par l'organisation mondiale de la santé (OMS) et l'ANSES en juillet 2013 comme étant liés à l'amiante.

- « *qu'une disposition législative soit prise pour que les fonctionnaires et agents publics ayant développé une maladie professionnelle reconnue en lien avec l'amiante puissent, comme les salariés, avoir accès à l'allocation de cessation anticipée des travailleurs victimes de l'amiante (ACATA).* »

Cette demande répond à une revendication maintes fois exprimées par les associations de défense des victimes de l'amiante et les organisations syndicales de fonctionnaires. Nous souhaitons connaître la nature du dispositif législatif, la date d'application de cette mesure ainsi que les modalités d'abondement de la contribution de l'Etat.

- aux ministres de Bercy de « *définir les mesures permettant d'apporter le meilleur accompagnement aux personnels ayant exercé leur activité sur le site du Tripode.* » Et il poursuit sur la « *mise en œuvre exemplaire dans le suivi médical et post-professionnel...* ».

- Enfin, le Premier Ministre « *est favorable à ce que vous (les Ministres de Bercy) preniez, en votre qualité d'autorité d'emploi, les mesures appropriées... en faveur notamment de ceux des personnels encore en activité ayant subi... une exposition à l'amiante de type intermédiaire.* »

Sur ces derniers points, les fédérations des finances CGT, Solidaires, FO et CFDT demandent à Pierre Moscovici et Bernard Cazeneuve d'organiser au plus vite une réunion aux fins de mise en œuvre des décisions du Premier Ministre.

En 2012, l'intersyndicale Tripode, appuyée par les Fédérations des finances CGT, Solidaires, FO et CFDT et le député-maire Jean-Marc Ayrault réclamaient ensemble le classement du Tripode en site amianté pour permettre à tous les agents contaminés encore actifs de bénéficier de pré-retraite amiante à leur demande.

En 2014, l'intersyndicale Tripode et les fédérations des Finances CGT, Solidaires, FO et CFDT maintiennent cette exigence.

Les fédérations des Finances CGT, Solidaires, FO et CFDT invitent les personnels des finances à participer massivement aux actions engagées le 20 mars 2014.

La réussite du 20 mars sera un appui décisif pour obtenir des ministres la mise en œuvre effective des engagements pris.